



CHAPITRE 15 |
ÉQUIPEMENT HORS-
SOL DÉDIÉ AU
TRANSPORT ET À LA
DISTRIBUTION DES
HYDROCARBURES

CHAPITRE 15 | ÉQUIPEMENT HORS-SOL DÉDIÉ AU TRANSPORT ET À LA DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES

SECTION 15.1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES, OBJECTIFS ET CRITÈRES

15.1.1 | DOMAINE D'APPLICATION

L'approbation d'un P.I.I.A. est requise préalablement à une demande pour l'installation, la modification ou le remplacement d'un équipement hors-sol dédié au transport et à la distribution des hydrocarbures visible de la voie publique.

15.1.2 | ZONES VISÉES

Une invention visée par le présent chapitre est située dans toute zone du territoire de la ville de Carignan.

15.1.3 | INTENTION

L'intention du P.I.I.A. est d'appliquer des mesures d'intégration paysagère lors de l'installation, la modification ou le remplacement d'un équipement hors-sol dédié au transport et à la distribution des hydrocarbures visible de la voie publique.

15.1.4 | OBJECTIF ET CRITÈRES

OBJECTIF :

» Minimiser l'impact visuel de l'équipement hors-sol sur le territoire, notamment vis-à-vis du domaine public et des propriétés voisines.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

1° L'équipement, ou le groupe d'équipements, et l'enceinte de sécurité qui en contrôle l'accès sont camouflés par des aménagements végétalisés (ex. arbres, haies, butte fleurie, etc.)

afin de diminuer leur visibilité depuis le domaine public et depuis les propriétés voisines, particulièrement les propriétés résidentielles;

2° L'espace minéralisé est limité à ce qui est strictement nécessaire pour le respect des standards de sécurité et de fonctionnement de l'équipement ;

3° La bordure du chemin d'accès vers l'équipement ou le groupe d'équipements est agrémentée d'arbres et d'arbustes.



Un équipement hors-sol, incluant son enceinte de sécurité, ne devrait pas être visible de la voie publique comme cela. Des arbres, des arbustes et des haies devraient être plantés le long de l'allée d'accès ainsi qu'autour de l'équipement de sorte que son impact visuel soit minimisé vis-à-vis de la voie publique et des propriétés voisines.